

NAO 2018 ACTE 1

Le décor est planté, les acteurs sont sur les planches...
La Direction a fait le bilan des actions menées suite aux NAO 2017.
Les syndicats ont déroulé les grandes lignes de leurs demandes.

Le SNTA FO Casino vous dévoile les revendications NAO 2018 SUR LES REMUNERATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL qui sont enrichies de vos suggestions.

Première représentation à St Etienne le 1er février 2018, le rideau se lève :

**Le SNTA FO Casino demande le maintien des dispositions NAO 2017,
Telles que négociées et signées l'année dernière
Lorsque nous n'y faisons pas référence pour les demandes 2018.**



AVANTAGES SOCIAUX



Retraite progressive :

Le SNTA FO demande la mise en place d'un **plan de retraite progressive** pour les salariés qui peuvent y prétendre. C'est-à-dire pour les **salariés d'au moins 60 ans**, ayant cotisé au moins **150 trimestres**. Avec un accompagnement individuel ou collectif, dans le cadre d'une formation à la préparation au départ en retraite, par le biais de campus casino ou d'AG2R. Assurer les transmissions des savoirs aux nouveaux embauchés avant le départ en retraite.



Déménagement : Obtention d'un jour de déménagement pour les salariés Casino, sans lien avec la mobilité. Les événements de la vie pouvant être prétexte à déménagement (naissance d'un nouvel enfant, divorce, départ des enfants, achat d'une résidence principale, etc.)





Logement :

Demande de mise en place d'un système additionnel à l'existant concernant le logement. Ouvrir les recherches ou demandes de logement des salariés à d'autres agences du privé ou plateformes de recherche, pour parvenir à répondre positivement et rapidement au plus grand nombre. Parvenir à assurer un suivi personnalisé, procéder au renouvellement des demandes de logement et en faciliter l'accès aux salariés.



Carte salariés :

12 % sur les achats MDD
7% sur tous les autres achats avec gratuité de la carte salariée et conjoint.
Conserver les mêmes avantages au salarié partant en retraite.



Médaille du travail : Revalorisation de la médaille du travail.



Bon d'achat lessive : 10 € par trimestre.



ACTE I
SCÈNE 1



Restauration : Revalorisation de la participation employeur.



Prime transport : l'appliquer aux salariés venant au travail en vélo, la rendre plus facile (trop de contrainte administrative mensuelle) et revoir les barèmes au vu de l'augmentation du carburant.



Abondement : De 0 à 35 € abondement 100%
De 36 à 70 € abondement 50%

Augmentation de l'abondement avec un coup de pouce pour les versements les plus modestes Abondement CET/ PERCO : reprise des dispositions 2017.



Remplacements provisoires à un poste supérieur : augmentation de 10 à 15 euros par jour.



Enfants malades : bénéficier de 3 jours au lieu de 2 jours d'absence rémunérés en cas de maladie d'un enfant de -14 ans au lieu de -12 ans, sur présentation de justificatif du médecin indiquant la nécessité de la présence d'un parent, parmi les 6 jours prévus par l'accord.

MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

EMPLOYES OUVRIERS :



Augmentation générale des salaires réels de **+ 2 %** en une seule fois au 1^{er} avril



Enveloppe de 0,50 % des salaires réels pour les promotions.



Revalorisation de la grille des salaires des employés ouvriers



PPE :

- Suppression de la pénalité de 10 %
- Neutralisation des performances des intégrations sur 15 jours
- Récompenser les salariés qui sont à la productivité et ne perçoivent pas grand-chose.
- Récompenser la polyvalence.

AGENTS DE MAÎTRISE ET CADRES :



Augmentation générale des salaires réels de **+ 2 %** en une seule fois au 1^{er} avril



Enveloppe de 0,50 % des salaires réels pour les promotions.



Revalorisation des minima des agents de maîtrise (niveau 5 et 6) :

Le rideau est tombé sur le premier acte...

Deuxième ACTE prévu le 9 février



Thibault
Temps de travail
Rémunération
Conditions de travail
Nicolas



Emplois
Mutations
Missions
Règles de gestion
Lutivine



FO SYNDICAT NATIONAL
DES TRAVAILLEURS
DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
ET DES SERVICES PÉRIPHÉRIQUES
Casino TA

Ensemble, sinon rien